



M-T N° 2016 - 04 - 072

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 11/07/2016

L'an deux mille seize le lundi onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole régulièrement convoqué le lundi quatre juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence Monsieur Yvan Lachaud, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

Transport Collectif en Site Propre : axe est/ouest - Ligne T2 Diagonal - Approbation du bilan de la concertation, du programme de l'opération et du projet à soumettre à l'enquête publique

Présents :

M. LACHAUD **Président;**

M. GAILLARD, MME ROCCO, M. DALMAS, M. PREVOTEAU, M. GRANAT, M. PORTAL, M. DESCLOUX, M. GOURDEL, M. RAYMOND, M. ALLIER, M. VALADIER **Vice Présidents;**

M. THOULOZE, M. GRANCHI, M. GADILLE, MME ENJELVIN, M. GIBERT, M. BOLLEGUE, M. MAYOR, M. PROCIDA, M. PROUST, M. REDER, M. GABACH, M. VINCENT, M. GARCIA, MME RICHARD **Membres du Bureau;**

MME ANDREO, MME BARBUSSE, MME BLACHON-AGUILAR, MME BORDES, MME BOURGADE, M. BURGOA, MME BOISSIERE, MME CHELVI-SENDIN, MME CREPIN-M, MME DOYEN, M. FLANDIN, MME FOURQUET, MME GARDET, M. JACOB, M. GELLY, M. NICOLAS, MME NOVELLI, M. PASTOR, MME PEREZ, M. PLANTIER, MME PONCE-CASANOVA, MME RAINVILLE, MME SARTRE, M. SEGUELA, MME TOURNIER BARNIER **Conseillers**

Communautaires;

Absents excusés :

M. TIXADOR est remplacé par MME PANAFIEU

M. BAZIN (donne pouvoir à MME BARBUSSE), M. SOULAS (donne pouvoir à M. DESCLOUX), M. QUITTARD (donne pouvoir à M. REDER), M. MARCOS (donne pouvoir à M. THOULOZE), M. PRADIER (donne pouvoir à M. GADILLE), M. MAZAUDIER (donne pouvoir à M. GRANCHI), MME AGUILA (donne pouvoir à M. PORTAL), M. ANGELRAS (donne pouvoir à M. PLANTIER), MME DE GIRARDI (donne pouvoir à MME FOURQUET), MME DELBOS (donne pouvoir à MME BOURGADE), M. DUMAGEL (donne pouvoir à M. GARCIA), MME ENRIQUEZ (donne pouvoir à MME BORDES), M. FOURNIER (donne pouvoir à M. PROUST), M. GILLET (donne pouvoir à MME DOYEN), MME PAUL (donne pouvoir à MME NOVELLI), M. VALADE (donne pouvoir à M. FLANDIN)

M. SCHOEPFER (absent excusé), M. TOUZELLIER (absent excusé), M. TIBERINO (absent excusé), MME DUMAS (absente excusée), M. FABRE-PUJOL (absent excusé), MME FAYET (absente excusée), M. SEGUY (absent excusé), M. TAULELLE (absent excusé), MME TRONC (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	077
Nombre de membres en exercice :	077
Nombre de membres présents :	051
Nombre de suppléants :	01
Nombre de procurations :	16

**OBJET : Transport Collectif en Site Propre : axe est/ouest - Ligne T2 Diagonal -
Approbation du bilan de la concertation, du programme de l'opération et du projet à
soumettre à l'enquête publique**

1. CONTEXTE GENERAL

La présente délibération a pour objet la présentation et l'approbation du bilan de la concertation préalable à l'opération de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) « axe est/ouest » T2 Diagonal.

Par délibération n° 2004-06-16 du 30 septembre 2004, le Conseil communautaire a approuvé la réalisation, sur le territoire de Nîmes Métropole, d'un projet de TCSP, composé de deux axes : axe « nord / sud » appelé T1 et « axe est / ouest » dénommé T2.

Ce projet s'inscrit dans le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de Nîmes Métropole adopté par délibération du 6 décembre 2007, confortant les orientations du SCOT Sud Gard, approuvé le 14 décembre 2006, affirmant dans ses objectifs l'optimisation de l'utilisation des réseaux de transports collectifs et le développement de l'intermodalité.

Constitution du réseau par étapes

Concernant l'axe « nord / sud », une première étape est intervenue le 29 septembre 2012, lors de la mise en service de la première section de la ligne T1 de TCSP en mode BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) reliant l'accès à l'autoroute A54, située au sud de Nîmes et au nord de la commune de Caissargues, au centre historique de la commune de Nîmes au niveau des Arènes, sur un linéaire d'environ 4 km.

Une deuxième étape a été franchie par la mise à l'enquête publique durant l'été 2014 de la première section du projet d'extension nord de la ligne T1 de BHNS desservant les boulevards de l'Ecusson. Par délibération n° 2014-07-016 du 3 novembre 2014, le conseil communautaire, au vu des résultats de cette enquête publique, de l'étude d'impact et de l'absence d'observations de l'autorité environnementale, a déclaré d'intérêt général ce projet.

Les travaux sont engagés et la mise en service de cette première extension de la ligne T1 est prévue pour fin 2016.

**OBJET : Transport Collectif en Site Propre : axe est/ouest - Ligne T2 Diagonal -
Approbation du bilan de la concertation, du programme de l'opération et du projet à
soumettre à l'enquête publique**

La troisième étape de réalisation du réseau de TCSP concerne la mise en œuvre de la ligne T2 Diagonal axe est/ouest en mode BHNS et également l'extension vers le sud de la ligne T1 (axe nord/sud).

Par la délibération n° 2015-05-034 du 6 juillet 2015, le Conseil communautaire a approuvé le programme initial de l'opération T2, ses objectifs, son enveloppe prévisionnelle et les modalités de concertation.

Projet soumis à la concertation

Le projet soumis à la concertation concerne un tracé de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de 11,5 km environ, doté de 18 à 23 stations ainsi que ses variantes. Le tracé de base débute à partir du parking-relais (nouvellement créé) de Paloma, emprunte la Route de Courbessac en passant par la rue du Clos de Coutelle et l'impasse du Clos de Coutelle, dessert le quartier du Mas de Mingue et rejoint le pont de Justice via la rue Jacques Baby. De la gare routière du Pont de Justice, le tracé suit la rue Félix Eboué et dessert le quartier du Chemin bas d'Avignon en passant par la rue Jean Moulin. De ce quartier, le BHNS suit l'avenue Bir Hakeim puis la Route d'Avignon (passage devant le cimetière Saint-Baudile) et parcourt le boulevard Talabot jusqu'à la gare SNCF. Le tracé de base remonte ensuite l'avenue Feuchères, emprunte l'avenue de Bruxelles et la rue de la République. La place Montcalm constitue un point d'échange avec la ligne T1. Le tracé emprunte ensuite la rue du Cirque Romain, intercepte l'avenue Jean Jaurès, remonte l'avenue Kennedy et vient au sud du quartier Valdegour par la rue Roberval. Le tracé rejoint la rue Neper, intercepte l'avenue Kennedy et entre dans le quartier Pissevin par l'avenue des Arts et suit la rue Utrillo, traverse l'ancienne implantation de la barre Fragonnard puis remonte la RN 106 en direction du nord. Au rond-point Francfort-sur-l'Oder, le BHNS emprunte la rue du Professeur Henri Pujol puis dessert le site hospitalier du CHU Carémeau en son cœur, pour redescendre par le Chemin du Carreau de Lanes jusqu'au parking relais de Laennec, son terminus.

En plus du tracé de base, 9 variantes de tracé ont été également soumises à concertation.

Une deuxième section pourra être envisagée par la suite à l'ouest, afin de connecter la gare de Saint-Césaire au tracé (via l'avenue Pavlov).

**OBJET : Transport Collectif en Site Propre : axe est/ouest - Ligne T2 Diagonal -
Approbation du bilan de la concertation, du programme de l'opération et du projet à
soumettre à l'enquête publique**

Objectifs de l'opération de la ligne T2 Diagonal

Les objectifs de l'opération ligne T2 (TCSP axe Est-Ouest – BHNS) répondent aux 3 piliers du développement durable :

1. Un TCSP socialement équitable : la ligne T2 va desservir tous les quartiers classés en « Zone Urbaine Sensible »;
2. Un TCSP écologiquement sain : des réflexions seront menées sur le matériel roulant pour le rendre le moins polluant possible (motorisation hybride ou à gaz par exemple). L'opération va également permettre de redistribuer l'espace urbain au profit des modes doux et des piétons, et de densifier la ville pour optimiser la consommation d'espace ;
3. Un TCSP économiquement viable : la réalisation de l'opération va créer un grand nombre d'emplois, et va conférer à l'agglomération une image attractive et moderne pour les investisseurs. Elle va également permettre d'optimiser les coûts d'exploitation du réseau.

Les objectifs stratégiques de l'opération sont les suivants :

- poursuivre la construction d'un réseau maillé et performant pour favoriser le report modal et la décongestion urbaine (mise en place de parcs relais, création de pôle multimodaux, réalisation d'une continuité cyclable) ;
- desservir le plus important corridor de déplacement de l'agglomération : 64 000 habitants, 33 000 emplois et 22 000 scolaires desservis ;
- relier les trois quartiers majeurs de l'agglomération : Pissevin-Valdegour, Chemin Bas d'Avignon et Mas de Mingue ;
- assurer une desserte de qualité, efficace et rapide vers les grands pôles d'emplois et les équipements majeurs de l'agglomération ;
- accompagner le développement urbain de l'agglomération ;
- connecter la ligne T2 au réseau ferré national (gare centrale et gare de Saint Césaire) en assurant une complémentarité entre la desserte nationale et internationale de l'agglomération et le TCSP axe est/ouest.

**OBJET : Transport Collectif en Site Propre : axe est/ouest - Ligne T2 Diagonal -
Approbation du bilan de la concertation, du programme de l'opération et du projet à
soumettre à l'enquête publique**

Modalités de concertation

Les modalités de concertation durant la durée d'élaboration du projet ont été les suivantes, conformément à la délibération n° 2015-05-034 du 6 juillet 2015 :

- exposition publique à l'Hôtel de ville de Nîmes et à l'Hôtel d'agglomération de Nîmes Métropole
- ouverture d'un registre à l'Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole, à l'Hôtel de Ville de Nîmes, ainsi que dans chaque mairie de l'agglomération ;
- 5 réunions publiques, annoncées dans les médias (journaux, radio, internet) ;
- plusieurs réunions d'acteurs (CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat du Gard, CCI : Chambre de commerce et d'industrie du Gard, Préfecture, etc. ;
- une réunion avec le CHU,
- 7 conseils de quartier rassemblant les élus, des associations concernées, les comités de quartier, les institutions (polices nationale et municipale, Kéolis, les bailleurs sociaux)
- des articles dans le journal d'information de Nîmes Métropole, la Gazette de Nîmes, Midi Libre, Objectif Gard, Le Moniteur.
- création d'un espace internet dédié sur Aggloforum, qui ayant permis aux habitants de s'informer et de s'exprimer sur le projet avec la mise en place d'un suivi des questions et des réponses apportées;
- consultation du Panel Citoyen de Nîmes Métropole ;
- des formulaires de contact disponibles à chaque réunion publique, sur le site internet, ainsi que des courriers et des e-mails ayant permis aux habitants de s'exprimer sur le projet.

Cette concertation s'est déroulée du 11 janvier au 11 avril 2016.

Dispositif d'information

Le lancement de la concertation et des réunions publiques ont fait l'objet d'insertions publicitaires dans plusieurs médias locaux (Midi Libre, La Gazette de Nîmes, objectifgard.com, pack géolocalisé sur plusieurs sites d'information et d'actualité).

**OBJET : Transport Collectif en Site Propre : axe est/ouest - Ligne T2 Diagonal -
Approbation du bilan de la concertation, du programme de l'opération et du projet à
soumettre à l'enquête publique**

Un large dispositif d'information a été mis en place pour cette période de concertation :

1. une conférence de presse, organisée par Messieurs Yvan Lachaud, Président de Nîmes Métropole, Jean-Paul Fournier, Sénateur-Maire de Nîmes et William Portal, Maire de Marguerittes, Président de la Commission Mobilité Transport de Nîmes Métropole ;
- une exposition publique à l'Hôtel d'agglomération de Nîmes Métropole, à l'Hôtel de ville de Nîmes, au Forum Tram'bus Ecusson, ainsi qu'à l'accueil des réunions publiques, permettant au public de prendre connaissance du projet ;
- des campagnes d'affichage pour annoncer la concertation et les réunions publiques ;
- une plaquette d'information diffusée dans toutes les boîtes aux lettres des communes de l'agglomération, consultable également à l'Hôtel d'Agglomération, à l'Hôtel de Ville de Nîmes, au Forum Tram'bus Ecusson, dans les centres sociaux, à l'accueil des réunions publiques ainsi que dans toutes les mairies de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole ;
- un film parcourant la voirie actuelle permettant de visualiser le tracé futur et ses variantes, diffusé en réunion publique ;
- un « kit de communication » envoyé aux 27 communes pour leur permettre de relayer l'information sur leur site internet et leurs journaux municipaux ;
- un article dans le magazine de l'agglomération « Métropole » de Janvier 2016, tiré à 100 000 exemplaires présentant les enjeux du projet ;
- plusieurs articles publiés dans la presse locale et spécialisée et des spots radios ont été diffusés localement ;
- plusieurs organismes se sont fait l'écho du projet et de la concertation Tram'Bus Diagonal T2 (CHU de Carémeau, CMA du Gard, CCI du Gard).

**OBJET : Transport Collectif en Site Propre : axe est/ouest - Ligne T2 Diagonal -
Approbation du bilan de la concertation, du programme de l'opération et du projet à
soumettre à l'enquête publique**

Expression du public

Au total, 5 réunions publiques, 3 réunions de quartier (Pissevin Valdegour, Chemin bas d'Avignon et Mas de Mingue) et 12 réunions d'acteurs (CCI, Kéolis, CMA, conseils de quartier) ont été organisées entre le 11 Janvier et le 11 Avril, à Nîmes, Caveirac et Marguerittes. Au total, 614 personnes étaient présentes aux différentes réunions.

71 personnes ont utilisé les moyens d'expression par écrit mis à leur disposition (Aggloforum, registres, courriers, e-mails). Parmi celles-ci figure la contribution de Monsieur le Sénateur Maire de Nîmes.

Le 26 janvier, le 11 février et le 8 mars 2016, le Panel Citoyen de Nîmes Métropole s'est réuni à l'hôtel d'agglomération (63 participants et 20 questions et avis).

Sur le total des 748 participants à la concertation, 449 contributions ont été produites. Une très large majorité des avis trouve le projet opportun et utile.

Plusieurs thèmes de réflexion apparaissent sur l'opportunité du projet T2 :

2. l'échelle de projet d'agglomération avec ce que cela comporte d'extensions éventuelles à l'est et l'ouest de la ville de Nîmes ;
3. la dimension structurante du projet de transport en commun ;
4. le tracé de référence et ses variantes ;
5. le matériel roulant ;
6. l'intermodalité ;
7. la qualité du service.

Des avis militent pour que le Tram'bus aille dans les communes situées à l'est et à l'ouest de la ville centre (Caveirac et Marguerittes).

Plusieurs avis insistent pour que le choix du matériel roulant se tourne vers une énergie propre (électrique, gaz naturel, biodiesel, hybride) et que le choix du diesel soit écarté.

Au niveau du choix des variantes et du tracé de référence, la variante de tracé empruntant la rue du Mail a été contestée et le passage de la T2 au cœur du quartier Pissevin est fortement souhaité.

**OBJET : Transport Collectif en Site Propre : axe est/ouest - Ligne T2 Diagonal -
Approbation du bilan de la concertation, du programme de l'opération et du projet à
soumettre à l'enquête publique**

La variante de tracé traversant la pinède de l'IUT et passant devant le restaurant universitaire de Saint Césaire est fortement contrainte par le projet de création d'une résidence CROUS.

Certains participants ont réclamé la réalisation de la deuxième section (vers Saint-Césaire) en même temps que la section 1.

Plusieurs personnes ont fait référence à l'implantation des parcs-relais en bout de ligne.

Plusieurs participants ont fait part de la nécessité de développer le réseau de piste cyclable à minima sur la commune de Nîmes.

Conclusion

Au travers de l'ensemble du dispositif déployé, la mobilisation du public a été forte et majoritairement favorable au projet. Le tracé proposé et ses variantes n'ont pas fait l'objet d'opposition et l'opportunité du projet est largement approuvée par l'ensemble des participants.

Suite à cette période de concertation, il vous est proposé d'approuver la réalisation du programme d'aménagement sur 11,5 km environ, tel que présenté lors de la concertation. L'insertion du tracé sera précisée à l'issue des études d'avant-projet.

Le bilan de la concertation ainsi que l'analyse multicritères a permis de valider lors du Comité de Pilotage du 07 Juin 2016 une partie importante du tracé :

Secteur Est :

Le tracé de référence empruntant la rue Jean Moulin a été retenu. Sur le secteur Pont de Justice, le projet empruntera les voies existantes sur la route d'Avignon (tracé de référence) et non le talus (variante n°3) nécessitant des acquisitions partielles des terrains de la SNCF. Le passage par la rue Jacques Baby (tracé de référence) est également validé.

**OBJET : Transport Collectif en Site Propre : axe est/ouest - Ligne T2 Diagonal -
Approbation du bilan de la concertation, du programme de l'opération et du projet à
soumettre à l'enquête publique**

Secteur Centre :

Le passage par la rue du Cirque Romain (tracé de référence) a été validé au détriment de la rue du Mail (variante n°5).

Secteur Ouest :

La solution retenue est celle qui a émergé de la concertation desservant mieux le quartier Pissevin en descendant l'avenue des Arts jusqu'au carrefour avec la RN 106. Le projet remonte ensuite à l'Ouest de la RN 106 (tracé de référence), permettant ainsi une desserte de l'IUT, traverse l'avenue Kennedy au niveau du bas de la rue du professeur Pujol menant au canceropole.

Trois autres tronçons devront attendre l'avancement des études pour être définitivement validés :

Secteur Est :

Le tracé de référence passant par l'impasse du Clos de Coutelle et contournant le Bricomarché pourrait s'avérer compliqué à mettre en œuvre si les acquisitions foncières venaient à poser problème. C'est pourquoi le choix reste ouvert sur ce secteur, la variante n°1 passant devant l'école de police continuera donc d'être étudiée en parallèle. L'objectif est de pouvoir faire un choix une fois que l'ensemble des études techniques seront réalisées. Dans les deux cas, la Scène de Musiques Actuelles (SMAC) Paloma et le P+R qui est envisagé à proximité seront desservis.

Secteur Ouest :

Le tracé envisagé est celui passant par la rue Roberval (tracé de référence), cela en particulier pour améliorer la desserte du quartier Valdegour. Néanmoins, un dialogue compétitif est en cours sur la rénovation urbaine des quartiers Pissevin-Valdegour dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. La maîtrise d'œuvre urbaine sera officiellement choisie lors du conseil municipal du mois de juillet 2016. Les maîtres d'œuvre du projet urbain et de Tram'Bus Diagonal devront travailler ensemble. De ces échanges sortira l'aménagement retenu pour ce secteur :

1. desserte par la rue Roberval ;
2. desserte par l'avenue Kennedy et la station Trait d'Union.

La concertation fait ressortir le besoin de desservir au mieux le CHU. En l'état d'avancement des études, deux scénarii sont envisagés :

3. une desserte au cœur du CHU avec le BHNS 24,00m ;
4. une desserte au pied du CHU (P+R Laennec) avec une desserte fine réalisée par une navette ou une ligne complémentaire.

**OBJET : Transport Collectif en Site Propre : axe est/ouest - Ligne T2 Diagonal -
Approbation du bilan de la concertation, du programme de l'opération et du projet à
soumettre à l'enquête publique**

Afin de pouvoir faire un choix, les études doivent continuer, des échanges avec le CHU doivent avoir lieu.

Le tracé plus précis de l'insertion du BHNS sera détaillé à l'issue des études d'avant-projet, courant 2016.

2. ASPECTS JURIDIQUES

La réalisation du projet a nécessité une concertation préalable suivant les dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Notamment, l'article 103-6 dispose que : *«A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L.103-3 en arrête le bilan. Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.»*

3. ASPECTS FINANCIERS

Les crédits nécessaires à la poursuite de l'opération sont inscrits pour l'année 2016 et seront inscrits ultérieurement autant que de besoin au budget de la communauté d'agglomération.

Après avis de la commission,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à la Majorité,

Contre : M. Nicolas

Abstention : Mme Doyen, Mme Doyen mandataire de M. Gillet, Mme Gardet, M. Gelly, M ; Jacob

**OBJET : Transport Collectif en Site Propre : axe est/ouest - Ligne T2 Diagonal -
Approbation du bilan de la concertation, du programme de l'opération et du projet à
soumettre à l'enquête publique**

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver le bilan de la concertation préalable à la réalisation de la ligne de Tram'bus T2 Diagonal de TCSP axe « est/ouest », tel qu'annexé à la présente délibération, confirmant les objectifs préalablement définis.

ARTICLE 2 : De confirmer le programme de l'opération de la ligne T2 Diagonal, tel qu'approuvé par délibération n° 2015-05-034 en date du 6 juillet 2015 par le Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : D'approuver la réalisation du programme d'aménagement sur 11,5 km environ, sur la base des conclusions du bilan de la concertation en permettant aux études d'avancer sur les secteurs suivants :

8. CHU ,
9. Rue Roberval (en lien avec la maîtrise d'œuvre urbaine de la ville de Nîmes),
10. Tracé de référence à l'Est par l'impasse du Clos de Coutelle ou réalisation de la variante n°1 par Route de Courbessac et l'avenue Clément Ader.

ARTICLE 4 : D'autoriser le Président la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole à faire procéder à la poursuite de l'instruction administrative du dossier et de saisir toutes les instances et autorités compétentes et notamment l'autorité environnementale.

ARTICLE 5 : D'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer toutes les pièces, actes et documents à intervenir dans ce cadre.

Rapporteur : M. William Portal

M-T N° 2016 - 04 - 072

**OBJET : Transport Collectif en Site Propre : axe est/ouest - Ligne T2 Diagonal -
Approbation du bilan de la concertation, du programme de l'opération et du projet à
soumettre à l'enquête publique**

ARTICLE 6 : Les crédits nécessaires à la poursuite de l'opération sont inscrits pour l'année 2016 et seront inscrits ultérieurement autant que de besoin au budget de la communauté d'agglomération.

Le Président,
Yvan LACHAUD

